

DEPARTEMENT du NORD

ARRONDISSEMENT de LILLE



COMMUNE de CYSOING
Arrêté Municipal n° 2021/075



ENQUETE PUBLIQUE

Déclassement de l'impasse
396 rue Allende
du Domaine Public Communal Routier

Enquête ouverte au public
Du lundi 07 mars 2022
Au mardi 22 mars 2022



Annexes



Commissaire enquêteur

Georges ROOS

Liste des annexes

- | | |
|----------|--|
| Annexe 1 | Echanges de courriers Maire/Demandeurs |
| Annexe 2 | Délibération du Conseil Municipal |
| Annexe 3 | Arrêtés municipaux |
| Annexe 4 | Annonces légales |
| Annexe 5 | Affichages |
| Annexe 6 | Registre d'enquête |
| Annexe 7 | Procès verbal |
| Annexe 8 | Mémoire du Maître d'Ouvrage |

Annexe 1

Echanges de courriers Maire/Demandeurs

- ❖ Courrier adressé à Monsieur Benjamin DUMORTIER, Maire de Cysoing, le 01 septembre 2021, par :

<u>Propriétaires</u>	<u>Adresse</u>
PAÏS Jennifer PAÏS Claudio	404 rue Salvador Allende 59830 CYSOING
Mr et Mme CANLER Ne sont plus propriétaires	396 A rue Salvador Allende 59830 CYSOING
DEPELCHIN Françoise DEPELCHIN Jacques-Régis	396 B Rue Salvador Allende 59830 CYSOING
FAREZ Marie-Pierre FAREZ Patrick-André	388 rue Salvador Allende 59830 CYSOING
CRETON Stéphanie	382 rue Salvador Allende 59830 CYSOING

- ❖ Réponse de Monsieur Benjamin DUMORTIER, Maire de Cysoing, le 17 février 2022, par courrier à :

<u>Propriétaires</u>	<u>Adresse</u>
HENRY Cécile HENRY Kevin	396 A rue Salvador Allende 59830 CYSOING
DEPELCHIN Françoise DEPELCHIN Jacques-Régis	396 B Rue Salvador Allende 59830 CYSOING
FAREZ Marie-Pierre FAREZ Patrick-André	388 rue Salvador Allende 59830 CYSOING
CRETON Stéphanie	382 rue Salvador Allende 59830 CYSOING

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID : 059-215901687-20220629-2022_049-DE

M. et Mme Farez, 388 rue Salvador Allende

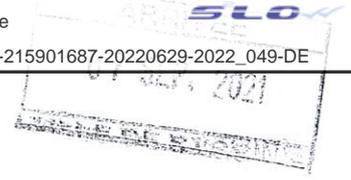
M. et Mme Païs, 404 rue Salvador Allende

M. et Mme Canler, 396A rue Salvador Allende

Stéphanie Creton, 382 rue Salvador Allende

M. et Mme Depelchin, 396B rue Salvador Allende

*Proche
conseil
municipal*



A Cysoing le 1^{er} septembre 2021

Monsieur le maire de Cysoing

Objet : demande de privatisation de l'impasse du 396 rue Salvador Allende

Courrier en LRAR

Copie à Madame Castel, adjointe à l'urbanisme.

Monsieur le Maire,

Comme vous nous l'avez suggéré lors de notre rencontre du samedi 28 août 2021 à la mairie de Cysoing, nous demandons la privatisation de l'impasse qui mène aux maisons et garages des habitants signataires de cette demande.

Depuis plus de 30 ans le statut des places de stationnement n'a jamais été clairement précisé.

La privatisation permettra l'usage conforme à l'origine en assurant davantage de sécurité pour les piétons et en évitant un trafic inadéquat et dangereux principalement aux heures d'entrées et de sorties des écoles.

Comme vous l'avez également précisé, les charges d'entretien de l'éclairage public, et de toutes les canalisations souterraines restent à la charge des prestataires chargés de l'entretien de ces services.

Nous vous remercions par avance pour la suite que vous voudrez bien donner à cette demande.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

M. et Mme Farez

P/O M. et Mme Canler

M. et Mme Depelchin

M. et Mme Païs

M. et Mme Païs

Stéphanie Creton

Cysoing, le 17/02/2022

Mme et M FAREZ
M POLEZ Kevin
Mme et M DEPELCHIN
Mme CRETON

Objet : déclassement de l'Impasse
396 rue Salvador Allende

Envoi en RAR

Mesdames, Messieurs,

Vous m'avez sollicité en 2021 afin de redevenir propriétaires indivis de l'impasse qui mène à vos habitations. En conséquence, par délibération du 29/09/2021 le conseil municipal a voté après avoir délibéré, le lancement d'une enquête publique de déclassement, acté par arrêté numéro 124/22 du 11/02/2022.

Cette enquête publique de déclassement débutera le 07/03/2022 et durera 15 jours, jusqu'au 22/03/2022. Le dossier d'enquête sera consultable en mairie, ainsi que de façon dématérialisé sur : <https://www.registre-dématérialisé.fr/2935>.

Toutes les informations indispensables à la procédure d'enquête publique seront affichées rue Salvador Allende à l'entrée de votre impasse.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés des modalités de cession à l'issue de cette enquête.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs en l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Maire,


Benjamin DUMORTIER



Pour information, copie sera envoyée aux 2 voisins jouxtant les limites séparatives soit :
M RAVAUT et Mme et M SCHOUTEETEN.

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 059-215901687-20220629-2022_049-DE

Annexe 2

Délibération du Conseil Municipal

Délibération 2021/075, du 29 septembre 2021, concernant la privatisation de l'impasse 396 rue Salvador Allende

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal Du 29 septembre 2021

Ville de
CYSOING
Nomenclature

L'an deux mille vingt et un le 29 septembre 2021 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 22 septembre 2021 laquelle convocation a été affichée et publiée, conformément à la loi.

3.5

Nombre de conseillers en exercice : 27

Ville de
CYSOING

Étaient présent(e)s : DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, BOGAERD Eric, MINET Denise, DEVILDER Marin, THOREL Mireille, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, FREMAUX Céline, CARPENTIER Guy, CORNE Adeline, PRZEPIORKA Anne-Marie, ROBIL Raphael, VIAU Gaele, SILVESTRI Antoine, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine

2021/075

Étaient absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s : LESY Denis (pouvoir SILVESTRI Antoine), POULET Antoine (pouvoir DEVILDER Marin),

Étaient absents : DUFOUR Amaury, LEQUIEN Valéry, GUELUY Valérian

POINT N 18 : Privatisation de l'Impasse 396 rue Allende : déclassement du domaine public routier : ouverture enquête publique

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'ensemble des propriétaires résidant dans l'impasse sise au 396 rue Allende ont adressé un courrier recommandé daté du 1^{er} septembre pour demander à la municipalité de bien vouloir envisager la privatisation de l'impasse qui mène aux maisons et garages de ses habitants.

Monsieur le Maire précise que cette impasse qui fait partie du domaine public routier de la commune ne revêt aucun intérêt particulier pour la commune et qu'il n'est, par voie de conséquence, pas hostile au principe de privatisation.

Cependant, considérant la domanialité publique, il est impératif de prévoir une procédure de déclassement en amont avec la mise en œuvre d'une enquête publique.

En effet, l'article L 141-3 du code de la voirie routière prévoit que la procédure de déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, **sauf lorsque le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie**. La vente d'une voie communale ou d'une partie de voie relève bien de ce dernier cas de figure et le lancement d'une enquête publique s'impose (à moins que la voie en question ne soit pas utilisée).

Aussi,

Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article L141-3

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

Envoyé en préfecture le 13/10/2021
ID : 059-215901687-20220629-2022_049-DE

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le

ID : 059-215901687-20210929-2021_075-DE

Considérant que le bien communal sis impasse 396 rue Allende bien qu'ouvert à l'ensemble des usagers de la route est à l'usage exclusif des propriétaires riverains

Considérant que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où seuls les riverains de l'impasse bénéficient de l'accès à la voirie et au stationnement.

Considérant que les délibérations concernant le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de lancer l'enquête préalable au déclassement de l'impasse du 396 rue Allende du domaine public communal routier

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération

Vote :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,
Benjamin DUMORTIER
Signé le 12/10/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication

Annexe 3

Arrêtés municipaux

- arrêté 82/22 de nomination du Commissaire-Enquêteur,
- arrêté 124/22 prescrivant enquête publique en vue du déclassement de voirie publique dans le domaine privé,



Arrêté de Nomination du Commissaire Enquêteur

Le Maire de la commune de CYSOING

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 134-3 et suivants ;

Considérant le projet de déclassement de la voie sis rue Salvador Allende à CYSOING

Arrêté 82/22

Article 1er :

Une enquête publique relative au projet de déclassement de la voie communale sus dénommé rue Salvador Allende numéro 396 aura lieu sur le territoire de la commune de Cysoing du lundi 07 mars 2022 au mardi 22 mars 2022 inclus ;

Article 2 : Monsieur Georges ROOS ; Conseil d'Entreprise Gestion des eaux Industrielles en retraite, demeurant à Lys Lez Lannoy, est désigné comme Commissaire-enquêteur.

Article 3 : Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposées en mairie de CYSOING pendant toute la durée de l'enquête, du 07/03/22 à 9h00 au 22/03/22 à 17h00, sauf jours fériés, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser à M. le Commissaire-enquêteur qui les annexera au registre ; ou sur le registre dématérialisé.

Article 4 : Le 22 mars 2022, dernier jour de l'enquête, le Commissaire-enquêteur recevra en personne, en mairie de 14h00 à 17h00, les observations du public,

Article 5 : A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le Commissaire-enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de Cysoing avec ses conclusions ;

Article 6 : Le Conseil municipal délibérera. Sa délibération et le dossier d'enquête seront adressés par le Maire à la préfecture. Si le Conseil municipal passait outre, le cas échéant, aux observations présentées ou aux conclusions défavorables du Commissaire-enquêteur, sa délibération devrait être motivée,

Article 7 : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie au plus tard huit jours avant le début de l'enquête et pendant la durée de celle-ci ;

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet de Lille et à M. le Commissaire-enquêteur.

Fait à Cysoing, le 25/01/2022

Le Maire,

Benjamin DUMORTIER



Cysoing, le 11/02/2022

ARRÊTE 124/22

**Prescrivant une Enquête Publique pour un déclassement de voirie publique
de la Commune de Cysoing dans le domaine privé**

Le Maire de Cysoing,

Vu :

Le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L318-3, modifié par l'ordonnance 2015-1341

Les articles 7 et 21 du décret modifié n°85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

La délibération du Conseil Municipal n° 2021/075 du 29 septembre 2021 prescrivant le déclassement dans le domaine privé d'une voirie publique, Impasse du 396 rue Salvador Allende.

L'arrêté du 25/01/2022 n°82/22 de Monsieur le Maire de Cysoing, Benjamin DUMORTIER, désignant Monsieur Georges ROOS, Conseil d'Entreprise Gestion des Eaux Industrielles en retraite, en qualité de commissaire enquêteur

Les pièces des dossiers

ARRÊTE

Article 1 :

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du déclassement dans le domaine privé de la voirie publique Impasse de la rue Salvador Allende pour 447.75 m², qui dessert 4 lots privés d'habitations.

Article 2 :

Monsieur Georges ROOS, Conseil d'Entreprise Gestion des Eaux Industrielles en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur siègera à la mairie de Cysoing où toutes observations devront lui être adressées.

Article 3 :

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Cysoing pendant 15 jours consécutifs du lundi 07/03/2022 au 22/03/2022

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers les lundis/mardis/vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et les mercredis et samedis de 9h à 12h, et le jeudi de 14h à 18h et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au

commissaire enquêteur qui les annexera au registre, Pendant la durée de l'enquête, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement est ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2935>. Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-2935@registre-dematerialise.fr. Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé dans les meilleurs délais : <https://www.registre-dematerialise.fr/2935> et donc visibles par tous. »

Article 4 :

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Cysoing les :

- Lundi 07/03/2022 de 9h à 12h
- Samedi 12/03/2022 de 8h30 à 11h30
- Mardi 22/03/2022 de 14h à 17h

Article 5 :

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le Maire et le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de la commune de Cysoing le dossier avec son rapport dans lequel figurera ses conclusions motivées.

Article 6 :

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Nord ainsi qu'à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille. Ce rapport sera tenu à la disposition du public à la mairie de Cysoing

Article 7 :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit jours de l'enquête, en caractères apparents, dans les deux journaux suivants :

- La voix du Nord
- La Gazette du Nord/Pas de Calais

Un exemplaire des journaux dans lesquels sera publié l'avis sera annexé aux dossiers d'enquête.

Cet avis sera affiché en mairie et apposé dans les lieux fréquentés par le public, publié sur le site de la commune, affiché sur le panneau électronique. Ces mesures de publicité seront justifiées par un certificat du Maire.

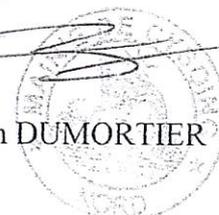
Article 8 :

Des copies du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le Préfet du Nord
- Madame le commissaire enquêteur
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement

Le Maire,

Benjamin DUMORTIER



Annexe 4

Annonces légales

- 1^{ère} publication (avant démarrage de l'enquête)

La Voix du Nord, édition du vendredi 18 février 2022
La Gazette du Nord- Pas de Calais, n° 9079 – du 12 au 18 février 2022

- 2^{ème} publication (après démarrage de l'enquête)

- **La Voix du Nord**, édition du vendredi 11 mars 2022
- **La Gazette du Nord- Pas de Calais**, n° 9082 – du 05 au 11 mars 2022

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Avis administratifs



PRÉFET DU NORD
 Liberté
 Égalité
 Fraternité

En séance du 4 février 2022, la commission départementale d'aménagement commercial du Nord a émis un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale de la société « SNC LIDL » portant restructuration et extension d'un magasin LIDL de 574 m² pour atteindre une surface de vente de 1320,04 m² à LILLE, 116 boulevard Victor Hugo. Cet avis peut faire l'objet, dans un délai d'un mois à compter de la plus tardive des mesures de publicité, d'un recours devant la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC).



PRÉFET DU NORD
 Liberté
 Égalité
 Fraternité

En séance du 4 février 2022, la commission départementale d'aménagement commercial du Nord a émis un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale de la société « CESTRUS FRANCE » portant extension de la surface de vente du magasin BOUTANGER de 540 m sur son site existant, pour atteindre sa surface de vente totale de 1640 m² s'accompagnant de la création d'un drive de 4 pistes, à l'avenue de l'Europe à LEERS. Cet avis peut faire l'objet, dans un délai d'un mois à compter de la plus tardive des mesures de publicité, d'un recours devant la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC).



PRÉFET DU NORD
 Liberté
 Égalité
 Fraternité

En séance du 4 février 2022, la commission départementale d'aménagement commercial du Nord a émis un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale de la société « SAS DETA DISTRIBUTION » portant sur la création d'un ensemble commercial composé d'une jardinerie « Jard Leclerc » d'une surface de vente de 3 000 m² et d'un Drive E. Leclerc de 3 pistes de 899 m² à BELLAIN, rue de Bellain. Cet avis peut faire l'objet, dans un délai d'un mois à compter de la plus tardive des mesures de publicité, d'un recours devant la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC).

Enquêtes publiques et concertations

COMMUNE DE CYSOING
Déclassement d'une voirie

Par délibération du 29/09/2021, le Conseil Municipal de la Commune de Cysoing a décidé de procéder à l'ouverture de l'enquête publique pour le déclassement d'une voirie publique dans le domaine privé. L'enquête publique débutera le 07/03/2022 et se terminera le 22/03/2022. Le dossier sera consultable aux heures d'ouverture de la mairie soit de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 les lundi/mardi/vendredi et de 9h00 à 12h00 les mercredi et samedi et de 14h à 18h le jeudi. Le commissaire enquêteur Monsieur Georges ROOS assurera trois permanences le lundi 07/03/2022 de 9h à 12h, le samedi 12/03/2022 de 9h30 à 11h30 et le mardi 22/03/2022 de 14h à 17h. Un registre d'enquête publique sera également à disposition sur le lien suivant <https://www.registre-dematerialise.fr/2935> ou à l'adresse suivante: enquete-publique-2935@registre-dematerialise.fr

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Vie juridique des sociétés

Modifications/Fusions/Absorptions

ELEC ECO HABITATION
 SAS au capital de 1000 euros
 5 rue de l'otroi, 59280 Armentières
 889 564 597 RCS Lille Métropole

L'AGE a décidé, le 7/2/2022, d'élargir l'objet social de la société, le 14/2/2022, à : PLOMBIER CHAUFFAGISTE. Mention au RCS de Lille Métropole.

STEVEN RAMON CONSULTING

SAS au capital de 500 euros ; siège social : 48/50 rue de la Halle - 59800 LILLE ; 012 765 220 RCS LILLE METROPOLE. Le 10 décembre 2021, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social, et l'article 3 des statuts, comme suit : « - L'exploitation de tous restaurants, l'organisation de réceptions, la vente à emporter de plats préparés ; - Le conseil, la formation, l'enseignement, l'accompagnement dans le domaine de la restauration, le coaching culinaire, l'exploitation de recettes originales sous toutes ses formes ; - La participation à toutes émissions médiatiques ; - La prise de participations au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles et la gestion de ces participations ; - L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'administration, la location, la prise à bail, de tous biens et droits mobiliers et immobiliers, en vue de les revendre ou non ; - La réalisation de toutes prestations de services de toutes natures aux filiales, notamment administratives, financières, commerciales, marketing, comptables. » Mention sera faite au RCS de LILLE METROPOLE. Pour avis. Le Président.

ANNONCES MARCHÉS PUBLICS

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Marchés publics de fournitures et services

Procédures adaptées de + 90 000 euros

Logis Métropole (59)
 176 rue du Général de Gaulle
 59561 La Madeleine

AVIS D'APPÊL PUBLIC À LA CONCURRENCE SERVICES

Section 1 : Identification de l'acheteur
 Nom complet de l'acheteur : Logis Métropole
 Numéro national d'identification :
 Type : SIRET - N° : 8669804000038
 Code postal / Ville : 59110 La Madeleine
 Groupement de commandes : Oui
 Coordonnateur du groupement : Logis Métropole
 Section 2 : Communication
 Moyens d'accès aux documents de la consultation
 Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-secures.fr>
 Identifiant interne de la consultation : PHD/LAS
 L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
 Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
 Nom du contact : Laura SOMMARIO
 Section 3 : Procédure
 Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
 Conditions de participation :
 Aptitude à exercer l'activité professionnelle : - La lettre de candidature (imprimé CERFA DC1)
 - La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (imprimé CERFA DC2)
 - Les attestations d'assurances civiles et décennales, en cours de validité
 Capacité économique et financière : - La déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois (3) dernières années
 Capacités techniques et professionnelles : - Copie de la qualification professionnelle en vigueur à la date de la remise des offres
 Technique d'achat : Sans objet
 Date et heure limite de réception des plis : Vendredi 04 mars 2022 - 12:00
 Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
 Réduction du nombre de candidats : Non
 Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
 L'acheteur exige la présentation de variantes : Non
 Critères d'attribution : Selon les critères d'attribution présentés au sein du Règlement de la Consultation

Section 4 : Identification du marché
 Intitulé du marché : MARCHÉ RELATIF À LA PRESTATION DE SERVICE D'ENTRETIEN POUR LES INSTALLATIONS DE TÉLÉVISION COLLECTIVE POUR LES BESOINS DE LOGIS METROPOLE ET D'HABITAT DU NORD
 Classification CPV : 32324300
 Type de marché : Services
 Description succincte du marché : Marché relatif à la prestation de service d'entretien pour les installations de télévision collective pour les besoins de Logis Métropole et d'Habitat du Nord
 Lieu principal d'exécution : 59000
 Durée du marché (en mois) : 44
 La consultation comporte des tranches : Non
 La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non
 Marché allié : Oui
 Section 5 : Informations sur les lots
 LOT :
 LOT N°1 : HABITAT DU NORD
 Classification CPV : 32324300
 Valeur estimée du lot hors TVA : 99500 euros
 Lieu d'exécution du lot : Département du Nord
 LOT :
 LOT N°2 : LOGIS METROPOLE
 Classification CPV : 32324300
 Valeur estimée du lot hors TVA : 99500 euros
 Lieu d'exécution du lot : Département du Nord
 Section 6 : Informations complémentaires
 Visite obligatoires : Non
 Date d'envoi du présent avis : 11 février 2022

Marchés publics de travaux

Procédures adaptées de - 90 000 euros

Flandre Opale Habitat

Groupement Action Logement

AVIS DE CONSULTATION

Maître d'ouvrage : FLANDRE OPALE HABITAT, 51 rue Poincaré, BP 5273, 59379 DUNKERQUE CEDEX 1
 PROCÉDURE DE PASSATION : Procédure Adaptée (Article L 2123-1 de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 Novembre 2018) avec faculté d'engager des négociations avec les candidats.
 OBJET : HP 4373-03 : COUDEKERQUE/DUNKERQUE/GRANDE SYNTHÈSE - MISSION DE MŒ - REHABILITATION ÉNERGETIQUE DE 8 LOGEMENTS INDIVIDUELS
 Dossier de consultation : Le dossier est téléchargeable gratuitement sur la plateforme <http://flandreopalehabitat.e-marchespublics.com/> à compter du 14/02/2022
 - Procédure n° 844071
 Liste des pièces à fournir : La liste des documents à joindre à votre proposition de prix est précisée dans le Règlement de Consultation
 Date de réception des offres : 07 MARS 2022 à 12 Heures
 Date d'envoi à la publication : 15 FÉVRIER 2022

Procédures adaptées de + 80 000 euros

Flandre Opale Habitat

Groupement Action Logement

AVIS DE CONSULTATION

Maître d'ouvrage : FLANDRE OPALE HABITAT, 51 rue Poincaré, BP 5273, 59379 DUNKERQUE CEDEX 1
 PROCÉDURE DE PASSATION : Procédure Adaptée (Article L 2123-1 de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 Novembre 2018) avec faculté d'engager des négociations avec les candidats.
 OBJET : HP 3161 - LONGUEUESSE - CONSTRUCTION DE 40 LOGEMENTS COLLECTIFS ALLOTISSEMENT :
 Lot 1 : Installation de Chantier/Gros oeuvre/Bardage/Etanchéité
 Lot 2 : Serrurerie
 Lot 3 : Menuiseries extérieures et intérieures
 Lot 4 : Plâtrerie
 Lot 5 : Carrelage
 Lot 6 : Peinture/Sols souples
 Lot 7 : Électricité
 Lot 8 : Ascenseurs
 Lot 9 : Chauffage/Plomberie/Ventilation
 Lot 10 : VRD
 Lot 11 : Aménagements Paysagers
 Dossier de consultation : Le dossier est téléchargeable gratuitement sur la plateforme <http://flandreopalehabitat.e-marchespublics.com/> à compter du 14/02/2022
 Procédure n° 844038
 Liste des pièces à fournir : La liste des documents à joindre à votre proposition de prix est précisée dans le Règlement de Consultation
 Date de réception des offres : 18 MARS 2022 à 12 Heures
 Date d'envoi à la publication : 14 FÉVRIER 2022

Avis rectificatifs de marchés publics

DOUAISIS TOURISME

Avis rectificatif : prolongation des délais de remise des offres

Objet : CREATION ET AMENAGEMENT D'UN ACCUEIL MOBILE CONSTITUE D'UN VEHICULE ET D'UNE STRUCTURE CONFIABLE EN FORME DE GEANT POUR DES OPERATIONS A CARACTERE EVENEMENTIEL
 Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : DOUAISIS TOURISME
 Correspondant : Madame Stéphanie THIEFFRY, 299 RUE SAINT SULPICE 59500 DOUAI - tél : 032941700, Courriel : stephanie.thieffry@douaisis-tourisme.fr
 Adresse Internet du profil d'acheteur : <https://www.profillegales.fr> : DT/DISPOSITIF-AC-CUELEVENEMENTIEL2022
 Avis initial publié dans la Voix du Nord le 4 février 2022
 Modification du délai de réception des offres : délai reporté du 04 mars 2022 à 12h au 18 mars 2022 à 12h
 Délai minimum de validité des offres : 100 jours à compter de la date limite de réception des offres
 Date d'envoi de l'avis rectificatif : 14 février 2022

Vous voulez répondre à une annonce ?



Ecrivez-nous à :
NOS RENDEZ-VOUS ANNONCES
Réponse à l'annonce WXYZA™
CS 10549
59023 LILLE CEDEX

Pour nous permettre d'en assurer la transmission correcte à l'annonceur, merci de faire figurer sur votre courrier postal les initiales exactes

* MINIMUM par courrier postal à Nos Rendez-Vous Annonces - CS 10549 - 59023 LILLE CEDEX
 * Les initiales WXYZA ne sont citées qu'à titre d'exemple

CHER ABONNÉ

Vous avez une question concernant votre abonnement ?

Contactez votre Service Clients

Par téléphone en appelant le **03 66 880 200**

AVIS ADMINISTRATIFS

Ville de
CYSOING

DÉCLASSEMENT D'UNE VOIRIE

Par délibération du 29/09/2021, le Conseil Municipal de la Commune de CYSOING a décidé de procéder à l'ouverture de l'enquête publique pour le déclassement d'une voirie publique dans le domaine privé.

L'enquête publique démarrera le 07/03/2022 et se terminera le 22/03/2022. Le dossier sera consultable aux heures d'ouverture de la mairie soit de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00 le lundi/mardi/vendredi, et de 9 h 00 à 12 h 00 le mercredi et samedi et de 14 H à 18 H le jeudi. Le commissaire-enquêteur M. Georges ROOS assurera trois permanences le 07/03/2022 de 9 H à 12 H, le samedi 12/03/2022 de 8h30 à 11 H 30 et le mardi 22/03/2022 de 14 H à 17 H.

Un registre d'enquête publique sera également à disposition sur le lien suivant <https://www.registre-dematerialise.fr/2935> ou à l'adresse suivante enquete-publique-2935@registre-dematerialise.fr

91029847

PROCEDURES ADAPTEES



Région Hauts-de-France

REGION HAUTS-DE-FRANCE

151 avenue Hoover 59555 LILLE Cedex

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Référence du marché : 2021-0008

Marché de Fournitures Courantes - Appel d'offres ouvert

Objet du marché : accord-cadre relatif à l'acquisition de matériaux, carrelage, menuiserie nécessaires à l'ensemble des agents techniques pour leurs interventions dans les bâtiments, infrastructures et équipements régionaux de la région Hauts de France.

L'intégralité de cet avis publié au BOAMP et au JOUE ainsi que le DCE pourront être téléchargés sur la plate-forme de dématérialisation de la Région dédiée aux marchés publics : <https://www.hautsdefrance.fr/marches-publics-appels-d-offres/>.

Date limite de réception des offres : 10/03/2022 à 12 H 00.

Annonce BOAMP n° 22-18563 - Annonce JOUE n° 2022/S 028-070815.

Date d'envoi de l'avis : 04/02/2022.

91029281

PROCEDURES ADAPTEES

Ville de
CYSOING

Nom complet de l'acheteur : Mairie de CYSOING

Numéro national d'identification SIRET :

21590168700016

Ville : CYSOING

Code Postal : 59830

Groupement de commande : Non

Moyen d'accès aux documents de la consultation

Lien URL vers le profil d'acheteur :

<http://www.marchespublics.pro>

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

RÉHABILITATION DE LA SALLE

DE SPORTS WILLIAM PENNY BROOKES

Identifiant interne de la consultation : 202202.

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.

Nom du contact : M. Benjamin DUMORTIER.

Adresse mail du contact : dgs@cysoing.fr.

Numéro de téléphone du contact : 03 20 79 44 70.

Type de procédure : procédure adaptée ouverte.

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : justifications à produire prévues aux article L2142-1, R2141-1 à R2142-16, R2142-25, R2143-3, R2143-5 à R2143.16 du Code de la commande publique.

Technique d'achat : sans objet.

Date et heure limite de réception des plis : 11/03/2022 à 12 H 00.

Présentation des offres par catalogue électronique : autorisée.

Réduction du nombre de candidat : non.

Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.

L'acheteur exige la présentation des variantes : non.

Intitulé du marché : réhabilitation de la salle de sports William Penny Brookes.

Type de marché : Travaux.

Description succincte du marché : réhabilitation de la salle de sports.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : couverture, Bardage, Plomberie, Electricité, Revêtements de sols.

Lieu principal d'exécution du marché : salle de sports William Penny Brookes rue Salvador Allende Cysoing.

Durée du marché (en mois) : 4.

Consultation à tranches : Non.

La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.

Marché alloti : oui.

Description du lot : couverture/bardage.

Code CPV principal : 45261000-4.

Lieu d'exécution du lot : salle de sport William Penny Brookes rue Salvador Allende Cysoing.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : couverture.

Description du lot : sols parquet sportif.

Code CPV principal : 44112240-2.

Lieu d'exécution du lot : salle de sport William Penny Brookes rue Salvador Allende Cysoing.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : Revêtements de sols.

Description du lot : plomberie/chauffage.

Code CPV principal : 45330000-9.

Lieu d'exécution du lot : salle de sport William Penny Brookes rue Salvador Allende Cysoing.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : Plomberie, Chauffage (travaux).

Description du lot : courants forts.

Code CPV principal : 09310000-5.

Lieu d'exécution du lot : salle de sport William Penny Brookes rue Salvador Allende Cysoing.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : Matériel électrique, Electricité.

Description du lot : aménagement intérieur.

Code CPV principal : 44115800-7.

Lieu d'exécution du lot : salle de sport William Penny Brookes rue Salvador Allende Cysoing.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : Peinture (travaux).

Visite obligatoire : Oui.

Détails sur la visite : attestation de visite complétée et signée par la commune de Cysoing sera à joindre obligatoirement avec l'offre.

Autres informations complémentaires : visite obligatoire pour les lots 1 2 3 et 4 et recommandée pour le lot 5.

91029838

LA GAZETTE
MEDIAS
ÉVÉNEMENTIEL | PRINT | RECIL

VOTRE
COMMUNICATION
DE
A À Z

1 GROUPE DE PRESSE
INDEPENDANT
AU NORD DE PARIS

1 STUDIO
GRAPHIQUE
INTÉGRÉ

2 IMPRIMERIES
PERFORMANTES
(OFFSET, NUMÉRIQUE)

1 ÉQUIPE COMMERCIALE
EN CHARGE DE LA RÉGIE
PUBLICITAIRE ET
DE LA COMMERCIALISATION
DES ÉVÉNEMENTS

1 DUO
EXPÉRIMENTÉ
DE CHEFS DE PROJETS
ÉVÉNEMENTIELS

VOTRE CONTACT

Caroline DENGLAS
caroline.denglas@gazette-medias.fr
133 (0)8 17 87 32 19

WWW.GAZETTEMEDIAS.FR

24 h / 24 h

Adressez vos annonces légales par mail :

al@gazettenpdc.fr

BAPAUME

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Christiane ZULIANI
née ROUSSEL

survenu le mercredi 9 mars 2022 à l'âge de 93 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 15 mars 2022, à 10 h 30, en l'église de Bapaume, où l'on se réunira à partir de 10 heures, suivie de l'inhumation au cimetière dudit lieu.

De la part de :

Joseph ZULIANI †, son époux

Michel et Guislaine ZULIANI-CAILLEZ,
Mariano et Tatiana ZULIANI-THIERRY,
Joelle et Francis PELTIER-ZULIANI,
Christina et Lucette ZULIANI-DECLEUSE, ses enfants

Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Mariano, Jean-Michel COLLEDANI, sa nièce et son neveu
Les familles ROUSSEL, DELANNOY,

Henri et Florentine LEBLANC-MORO, ses amis proches
Sylvie SCHULER, et tout particulièrement l'ensemble du personnel de l'ADMR,
Le docteur NGUYEN,
Le personnel médical.

Dans l'attente de ses funérailles, Madame ZULIANI, repose au salon funéraire Dessein, 37 bis route de Douai à Bapaume où la famille recevra les visites ces vendredi, samedi et dimanche de 16 heures à 18 heures.

Pompes Funèbres DESSEIN - Le Choix Funéraire
23 rue de Douai - BAPAUME ☎03.21.07.11.63

CROIX

Martine LATROUITE-PETITPREZ, son épouse

Géraldine et Christophe FOUSSET-LATROUITE
Hippolyte, Martin, Pauline,
Thibault et Gwendoline LATROUITE-de FOLLIN,
Erwan, Tiphaine, Inès, Maxence,
ses enfants et petits-enfants

Et toute sa famille,

ont la tristesse de vous faire part du décès d'

Yves Ferdinand LATROUITE

survenu à Wasquehal, le 2 mars 2022, à l'âge de 74 ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée le mardi 8 mars 2022 à l'église Saint Martin de Croix dans l'intimité familiale.

Pompes Funèbres SEGARD et BUISINE - ☎03.20.89.78.78
123 et 125, boulevard de Fourmies - 59100 ROUBAIX
18, avenue de l'Europe - 59170 CROIX

LILLE

Madame Noëlla RENAULT-KUNTZ, son épouse
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petite-fille,
Toute la famille,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Daniel RENAULT

survenu à Lille, le 9 mars 2022, à l'âge de 76 ans.

Ses funérailles seront célébrées au crématorium d'Herties, le mercredi 16 mars 2022 à 13 h 15.
Son urne sera inhumée dans le cimetière de Lille-Sud, le jeudi 17 mars 2022 à 14 heures.

Une dernière visite peut lui être rendue aux salons funéraires Montagne à Lille, de 9 heures à 18 heures en semaine, samedi jusque 17 heures et dimanche de 14 heures à 17 heures.

Pompes Funèbres MONTAGNE - Groupe LEMAHIEU
68 bis, rue du Faubourg-des-Postes - LILLE
☎03.20.53.66.85

RONCQ

Anne-Marie DUMORTIER-HENRY, son épouse

Arnaud et Mahéva DUMORTIER,
Raphaël, Gaspard,
Jean-Loup DUMORTIER,
Quentin DUMORTIER,
ses enfants et petits-fils

Madame Roberte † et Monsieur Paul † DUMORTIER,
ses parents

Françoise et Jean-Claude PETILLOT-DUMORTIER,
sa soeur et son beau-frère

Valérie, Thibault, sa nièce et son neveu

ont la douleur de vous faire part du décès de

Gilles DUMORTIER
Retraité de La Voix du Nord

survenu le 8 mars 2022, dans sa 75e année.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 15 mars 2022, à 10 h 30, en l'église Saint Piat à Roncq (centre).

Son corps sera conduit au crématorium de Wattrelos, dans l'intimité familiale et ses cendres reposeront à Menton (Alpes Maritimes).

Dans l'attente de ses funérailles, Gilles repose au salon funéraire Martin, 164, rue de Lille à Roncq (Blanc Four).
Visites de 9 h 30 à 18 heures, jusqu'à lundi 16 h 30.

Pompes Funèbres Franck et Marie MARTIN
MARCO-EN-BARŒUL - 6, rue de Lazaro
RONCQ - 164, rue de Lille ☎03.20.89.89.46

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois
Avis de publication relatif à la modification de la règle 1 du SAGE de l'Audomarois

La modification de la règle 1 du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois a été approuvée par arrêté inter-préfectoral du 22 novembre 2021. L'arrêté inter-préfectoral, ainsi que la déclaration environnementale ont été publiés au recueil des actes administratifs des préfetures du Nord et du Pas-de-Calais et sont disponibles sur leurs sites internet. Les documents sont tenus à disposition du public sur le site internet www.snagea.fr et www.gesteau.eaufrance.fr

152500500

Emplois publics et Concertations

COMMUNE DE CYSOING
Déclassement d'une voirie

Par délibération du 29/02/2021, le Conseil Municipal de la Commune de Cysoing a décidé de procéder à l'ouverture de l'enquête publique pour le déclassement d'une voirie publique dans le domaine privé. L'enquête publique démontrera le 07/03/2022 et se terminera le 22/03/2022. Le dossier sera consultable aux heures d'ouverture de la mairie soit de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 les lundi/mardi/vendredi et de 9h00 à 12h00 les mercredi et samedi et de 14h à 18h le jeudi. Le commissaire enquêteur Monsieur Georges ROOS assurera trois permanences le lundi 07/03/2022 de 9h à 12h, le samedi 12/03/2022 de 9h30 à 11h30 et le mardi 22/03/2022 de 14h à 17h. Un registre d'enquête publique sera également à disposition sur le lien suivant <https://www.registre-dematerialisee.fr/2935> ou à l'adresse suivante: enquete-publique-2935@registre-dematerialisee.fr

152500500

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Vie juridique des sociétés
Acquisitions, Fusion, Absorptions

SCI WACLEM

39 rue du Maréchal Foch 59136 Wavrin au capital de 1000 euros, RCS 501.405.711 LILLE METROPOLE. Aux termes d'une délibération en date du 20/02/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social au 50 rue des Iliex 59134 Herties à compter du 20/02/2022. Les formalités seront effectuées auprès du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE.

152500500

ENTREPRISES, PUBLIEZ VOTRE ANNONCE LÉGALE SOUS 48H DANS UN SUPPORT HABILITÉ.

Publication du lundi au samedi



SECURITE
Nous vous garantissons le respect de vos obligations légales.

SUR-MESURE
Nous nous adaptons à votre besoin de diffusion locale ou régionale, selon vos objectifs.

SIMPLICITE
Envoyez vos demandes d'insertion :
- par mail : annonces@lavoixdunordpublicite.fr
- par fax : 0 820 00 62 59
Réception des éléments: J-3 avant 12h

LA VOIX DU NORD

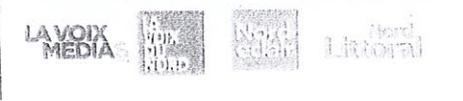
CHER ABONNÉ

Vous avez une question concernant votre abonnement ?

Contactez votre Service Client

Par téléphone en appelant le **02 20 39 39 39**

Par mail : serviceclient@lavoixdunord.fr



AVIS ADMINISTRATIFS



DECLASSEMENT D'UNE VOIRIE

Par délibération du 29/09/2021, le Conseil Municipal de la Commune de Cysoing a décidé de procéder à l'ouverture de l'enquête publique pour le déclassement d'une voirie publique dans le domaine privé. L'enquête publique démarrera le 07/03/2022 et se terminera le 22/03/2022. Le dossier sera consultable aux heures d'ouverture de la mairie soit de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00 le lundi/mardi/vendredi, et de 9 H 00 à 12 H 00 le mercredi et samedi et de 14 H à 17 H le jeudi. Le commissaire-enquêteur Monsieur Georges ROOS assurera trois permanences le 07/03/2022 de 9 H à 12 H, le samedi 12/03/2022 de 8 H 30 à 11 H 30 et le mardi 22/03/2022 de 14 H à 17 H. Un registre d'enquête publique sera également à disposition sur le lien suivant [tps://www.registre-dematerialise.fr/2935](https://www.registre-dematerialise.fr/2935) ou à l'adresse suivante enquete-publique-2935@registre-dematerialise.fr

91029852

OFFRES DE REPRISE



Gilbert DELCLERCQ, Administrateur Judiciaire
SELARL R&D

224 boulevard Albert 1er
Résidence Artois - Bât N - 59500 DOUAI

Recherche candidats repreneurs dans le cadre d'une procédure de redressement judiciaire

STE D'EXPLOITATION GAUTHIEZ ET TAQUET

Localisation : LAMBRES-LES-DOUAI (59522)

Activité : Entreprise générale de bâtiments et travaux publics

Clientèle Publique (départements, collectivités) et privée

Chiffre d'affaires : 3,0 M€ en 2020/2021 - 3,5 M€ en 2019/2020

Effectif : 22 salariés

Carnet de commandes : 1,35 M€

Les candidats intéressés sont invités à contacter le cabinet par mail à l'adresse douai@rdaj.com, ou par téléphone 03 27 71 71 30 afin d'obtenir les modalités d'accès à la data-room électronique contenant l'ensemble des informations nécessaires à la formulation de leur offre.

Date limite de dépôt des offres : LUNDI 4 AVRIL 2022 à 12 H 00

91033797

A D J U D I

Maître Régis DEBAVELAERE

Avocat au Barreau de LILLE

30 Boulevard de la Liberté - LILLE - cabinet@debavelaere-avocats.fr
www.debavelaere-avocats.fr

A VENDRE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice de LILLE, 13 Avenue du Peuple Belge
MERCREDI 4 MAI 2022 À 14 H 00

3 APPARTEMENTS + 6 PLACES DE STATIONNEMENT

dans un immeuble en copropriété sis à ROUBAIX (59100) 33 Place du Trichon, cadastré section LR n° 209 pour une contenance de 3 a 83 ca, les lots n° 103, 104, 105, 106, 107 (situés au 1er étage) et 110, 111, 112, 113, 114, 115 (situés au rdc). Lot 103 : 1 appartement et les 74 millièmes de la propriété du sol et des parties communes générales. Lot 104 : 1 appartement et les 96 millièmes de la propriété du sol et des parties communes générales. Lot 105 : 1 appartement avec entrée indépendante au rez-de-chaussée et les 326 millièmes de la propriété du sol et des parties communes générales. Lot 106 : 1 appartement avec entrée indépendante au rez-de-chaussée et les 128 millièmes de la propriété du sol et des parties communes générales. Lot 107 : 1 appartement et les 92 millièmes de la propriété du sol et des parties communes générales. Lots 110, 111, 112, 113, 114 : 5 places de stationnement avec pour chacune les 7 millièmes de la propriété du sol et des parties communes générales. Lot 115 : 1 place de stationnement et les 9 millièmes de la propriété du sol et des parties communes générales. Le descriptif permet de vérifier que certains des appartements ont été reliés l'un à l'autre et occupent l'ensemble du 1^{er} étage. Ils sont repris comme suit : Appartement n° 3 pour 39,19 m² : 1 chambre, 1 séjour avec coin cuisine, 1 salle d'eau - Appartement n° 5 pour 22,52 m² : 1 séjour avec coin cuisine, 1 chambre, 1 salle d'eau - Appartement n° 7 pour 36,07 m² : non cloisonné. Les places de parking sont en friche avec charpente métallique oxydée.

DPE : les relevés de consommations énergétiques n'ont pu être réalisés.

Les conditions d'occupation seront vérifiées lors de la visite.

Il n'y a pas de syndic identifié.

Visites : organisées par la SCP Jean-Philippe LUCET, Huissier de Justice à LILLE, le 21 avril 2022 à 12 H 30 et le 25 avril 2022 à 12 H 30.

La vente se poursuit à la requête de SOCIETE GENERALE, ayant siège social 29 Boulevard Haussmann, 75009 PARIS, ayant pour Avocat Maître Régis DEBAVELAERE.

MISE A PRIX : 75.000 € EN UN SEUL ARTICLE

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau de LILLE.

Pour tous renseignements : s'adresser à Maître Régis DEBAVELAERE, Avocat susnommé ou au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de LILLE où est déposé le cahier des conditions de vente (RG 21/00078).

91030532

ORDRE DES AVOCATS

VENTES AUX ENCHÈRES D'IMMEUBLES VENTES ANNONCÉES

Palais de Justice de Lille - Audience du Mercredi 16 MARS 2022 - 14 HEURES

DÉSIGNATION	LIEU	MISE A PRIX	AVOCAT	TELEPHONE
AISSON	FRESNES LES MONTAUBAN, 15 rue de l'Abreuvoir	150.000 €	DE BERNY	03 20 06 26 15
Article 1 : STUDIO	LILLE HELLEMES, 107 rue Roger Salengro	12.500 €	DE BERNY	03 20 06 26 15
Article 2 : APPARTEMENT	LILLE HELLEMES, 107 rue Roger Salengro		DE BERNY	03 20 06 26 15
AISSON	TOURCOING, 103 rue du Dragon	36.000 €	DUPONT-THIEFFRY	03 20 74 01 01
Article 144 : APPARTEMENT	FACHES THUMESNIL, 111 rue Jean Jaurès		DUPONT-THIEFFRY	03 20 74 01 01
Article 67 : CAVE	FACHES THUMESNIL, 111 rue Jean Jaurès	40.000 €	DUPONT-THIEFFRY	03 20 74 01 01
AISSON	TOURCOING, 55 rue Marengo	23.000 €	DUPONT-THIEFFRY	03 20 74 01 01
APPARTEMENTS				
1 EMPLACEMENT DE PARKING	TOURCOING, 13 rue Duguay Trouin	50.000 €	DEBAVELAERE	03 28 36 11 36
AISSON	PERENCHIES, 1 rue des Violettes	74.000 €	DEBAVELAERE	03 28 36 11 36

91034274

cette information est publiée à titre documentaire. Pour tous renseignements s'adresser aux Avocats poursuivant les ventes.

Annexe 5

Affichages

- Affichage légal en Mairie de CYSOING

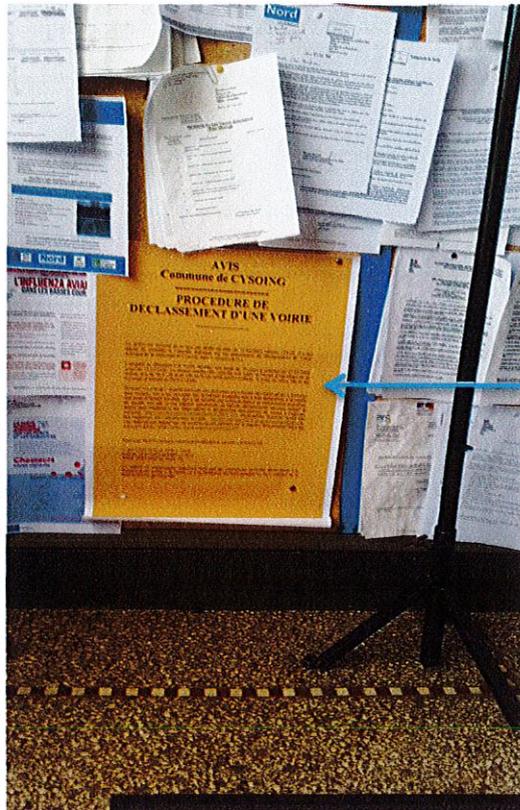
- Affichage légal sur la zone concernée
396 rue Salvador Allende

- Informations complémentaires à l'initiative de la commune de CYSOING

- Mairie annexe : QUENAUMONT
- Salle des sports Pierre de Coubertin
- Salle des sports Paul Delescluse
- Salle des sports Penny Brookes
- Ecole Yann Arthus Bertrand
- Ecole Maternelle Saint-Exupéry
- Espace Intergénérationnel
- Salle des Fêtes

TEXTE AFFICHÉ

Contrôles des affichages



Mairie - 2 place de la République



Mairie Annexe - 49 rue du Général Leclercq



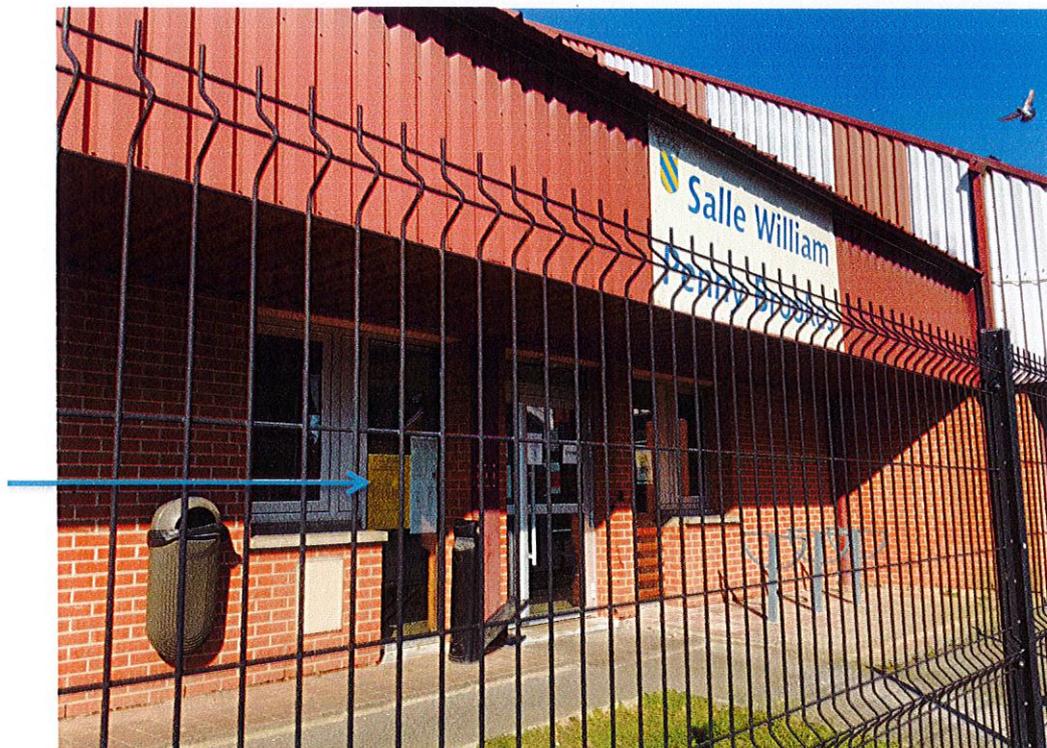
Site - 396 rue Allende



Salle Pierre de Coubertin - Rue Allende



Salle Paul Delescluse - Route de Gruson



Salle Penny Brookes - Rue Allende



Ecole Yann Arthus Bertrand - Rue Allende



Espace Intergénérationnel Rue Allende



Ecole Maternelle Saint Exupéry - Rue du Général de Gaulle



Salle des Fêtes - Rue Aristide Briand

AVIS

Commune de CYSOING

PROCEDURE DE DECLASSEMENT D'UNE VOIRIE

Le public est informé de ce que par arrêté en date du 11/02/2022 numéro 124/22, il a été décidé de procéder à l'enquête publique sur les dispositions de Déclassement de voirie publique de la commune de Cysoing dans le domaine privé.

L'enquête se déroulera à la mairie pendant une durée de 15 jours à compter du 07/03/2022 jusqu'au 22/03/2022. Le dossier pourra être consulté aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit de 9h à 12h et de 14h à 17h les lundi/mardi/vendredi, le jeudi de 14h à 18h et les mercredi et samedi de 8h30 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête publique, les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées, soit à les consigner sur le registre d'enquête mis à leur disposition à la mairie aux jours et heures susvisés, soit à les adresser par correspondance au commissaire enquêteur en mairie, soit sur le site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement est ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2935>. Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-2935@registre-dematerialise.fr. Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé dans les meilleurs délais : <https://www.registre-dematerialise.fr/2935>.

Monsieur ROOS Georges, commissaire enquêteur, recevra à la mairie les :

Lundi 07/03/2022 de 9h00 à 12h00

Samedi 12/03/2022 de 8h30 à 11h30

Mardi 22/03/2022 de 14h à 17h

Le rapport du commissaire enquêteur ainsi que ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public à la mairie, et à la Préfecture du Nord pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 059-215901687-20220629-2022_049-DE

Annexe 6

Registre d'enquête

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

pour :

- SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (S.C.O.T.)
- PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)
- CARTE COMMUNALE
- (1) INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
- DÉLIMITATION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT (COLLECTIF OU NON COLLECTIF), DES ZONES NÉCESSITANT DES MESURES DE MAÎTRISÉ DU DÉBIT, DE L'ÉCOULEMENT, DE LA COLLECTE OU DU STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES.
- AUTRES : Déclassement d'une voie communale dans le domaine Privé

relatif à : Impasse du 396 Rue Salvador Allende

(1) Cocher la case correspondante

OBJET DE L'ENQUÊTE

Declassement d'une voie communale dans le domaine Privé

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

Arrêté n° 184/22 en date du 11/02/2022

de : (1)
de : (1)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Monsieur Georges ROOS

Président de la

commission d'enquête :

Membres titulaires :	M	qualité
	M	qualité

Membres suppléants :	M	qualité
	M	qualité
	M	qualité
	M	qualité

Durée de l'enquête : 15 jours

Date d'ouverture : 07 Mars 2022 Date de clôture : 22 Mars 2022

Siège de l'enquête : Mairie de Cysoing - 2 Place de la République

Lieux, jours et heures de consultation du dossier d'enquête :

Mairie de Cysoing les Mardis - Mercredis - Vendredi de 9H à 12H et 14H à 17H
les Mercredis de 8H30 à 12H - les vendis de 14H à 18H et les Samedi
de 8H30 à 12H. + Registre dématérialisé sur : <https://www.registre-dematerialise.fr/2935>
+ Mail : enquete-publique-2935@registre-dematerialise.fr

CE REGISTRE D'ENQUÊTE (art. R123-13 du code de l'environnement)

comportant : 28 feuillets non mobiles est coté et paraphé par le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête est destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par correspondance au nom du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête à Georges ROOS - 2 Place de la République - Mairie de Cysoing 59830

RÉCEPTION DU PUBLIC (art. R123-13 du code de l'environnement)

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public :

le	Wendi 07 Mars 2022	de	9	heure	à	12	heure
le	Samedi 12 Mars 2022	de	8	heure 30	à	11	heure 30
le	Mardi 22 Mars 2022	de	14	heure	à	17	heure
le		de		heure	à		heure
le		de		heure	à		heure

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public

à (2)

le		de		heure	à		heure
le		de		heure	à		heure
le		de		heure	à		heure
le		de		heure	à		heure
le		de		heure	à		heure

- Une réunion publique a été, n'a pas été (3) organisée par le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public dès leur réception dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

(1) Cocher la case correspondante et indiquer l'autorité qui a pris l'arrêté relatif à l'enquête publique.

(2) Indiquer autre lieu de réception du public (Mairie de ...).

(3) ...

Observation n°1 *par voie dématérialisée*

Déposé le 19 Mars 2022

Par Ravaut Olivier

Bonjour.

Propriétaire de la parcelle jouxtant les limites séparatives de l'impasse concernée et disposant d'un accès sur cette dernière, je souhaite connaître les modalités de maintien de ce droit d'usage dans le cadre du déclassement potentiel de l'impasse du domaine public vers le domaine privé.

En vous remerciant par avance.

Cordialement Olivier Ravaut

(A large diagonal line is drawn across the main body of the page, likely indicating that the content has been scanned or is a placeholder.)

(Handwritten signature and a small rectangular stamp or box.)

Visites sans commentaire
le samedi 12 Mars 2022

Simple entretien avec le Commissaire Enquêteur

- Monsieur et Madame HENRY

• 396 A Rue Salvador Allende - CYSOING

- Madame DEPETCHIN

• 396 B Rue Salvador Allende - CYSOING

- Monsieur FAREZ

• 388 Rue Salvador Allende - CYSOING

Courrier adressé au Commissaire Enquêteur

Origine du Courrier reçu en France le 21 Mars 2022 :

- Madame HENRY et Monsieur POLEZ - HENRY
- Madame et Monsieur DEPELCHIN
- Madame et Monsieur FAREZ
- Madame et Monsieur PAIS
- Madame CRETON

Voir Pièce jointe



Mme Henry & Mr Polez-Henry, 396A rue Salvador Allende
Mme & M. Depelchin, 396B rue Salvador Allende
Mme & M. Farez, 388 rue Salvador Allende
Mme & M. Pais, 404 rue Salvador Allende
Mme Creton, 382 rue Salvador Allende

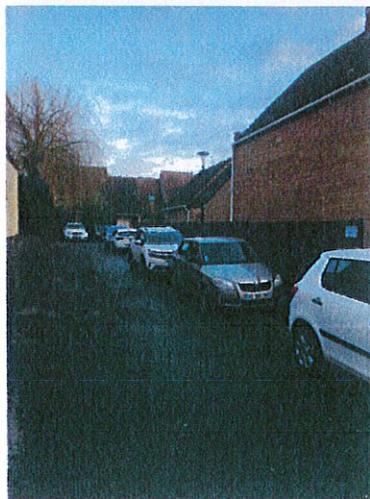


Cysoing le 20 mars 2022

A l'attention de monsieur le commissaire enquêteur Georges Roos

Comme nous l'a suggéré Monsieur le Maire, nous avons sollicité la privatisation de l'impasse, afin de pallier aux problèmes suivants :

- Les allers-venues dans l'impasse des véhicules souvent à vitesse rapide.
- L'insécurité des résidents et de leurs enfants.
- Le stationnement sauvage sur le trottoir, rendant impraticable le trottoir aux piétons et aux poussettes.
- L'insalubrité avec la présence constante de masques usagés qui trainent, préservatifs, paquets de bonbons, détritux divers et variés.
- Le stationnement sur les places de parking à usage des résidents de l'impasse.
- L'utilisation de l'impasse afin de faire demi-tour au fond de l'impasse ce qui met en danger les habitants de l'impasse.
- Le non-respect des riverains et agressivité lorsqu'on demande aux personnes de rouler moins vite et d'être prudent.



Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e) Genes Ross - Commune Enquêteur déclare clos

le(s) présent(s) registre(s) qui a (ont) été mis à la disposition du public du lundi 7 Mars 2022
à 9h00 au Mardi 22 Mars 2022, à 17h00.

Les observations consignées au (x) registre(s) sont au nombre de 3 (1 visite / 1 courrier / 1 dematerialisé)
de la page n° 2 (deux) à la page n° 4 (quatre)

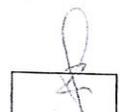
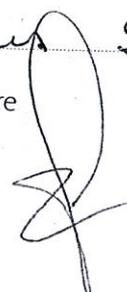
En outre, j'ai reçu Y compris 1 lettres, notes écrites ^{et} ou courriels qui sont annexées au(x) présent(s) registre(s).

Le(s) présent(s) registre(s) ainsi que les Courriel et Courrier pièces qui y sont annexées et le dossier
d'enquête ont été remis ou ont été adressés par mes soins le 26 Mars 2022

à Madame Yamich BANDA, représentant le Maire de CYSOING

A Cysong, le 22 Mars 2022

Signature



Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 059-215901687-20220629-2022_049-DE

Annexe 7

Procès verbal

DEPARTEMENT du NORD

ARRONDISSEMENT de LILLE



COMMUNE de CYSOING
Arrêté Municipal n° 124/22



ENQUETE PUBLIQUE

Déclassement du Domaine Public Communal
Impasse 396 rue Salvador Allende

Enquête ouverte au public
Du lundi 07 mars 2022
Au mardi 22 mars 2022



Procès Verbal



Commissaire enquêteur

Georges ROOS

Déclassement du Domaine Public de l'impasse 396 rue Salvador Allende Commune de CYSOING

1 – Contexte de l'enquête

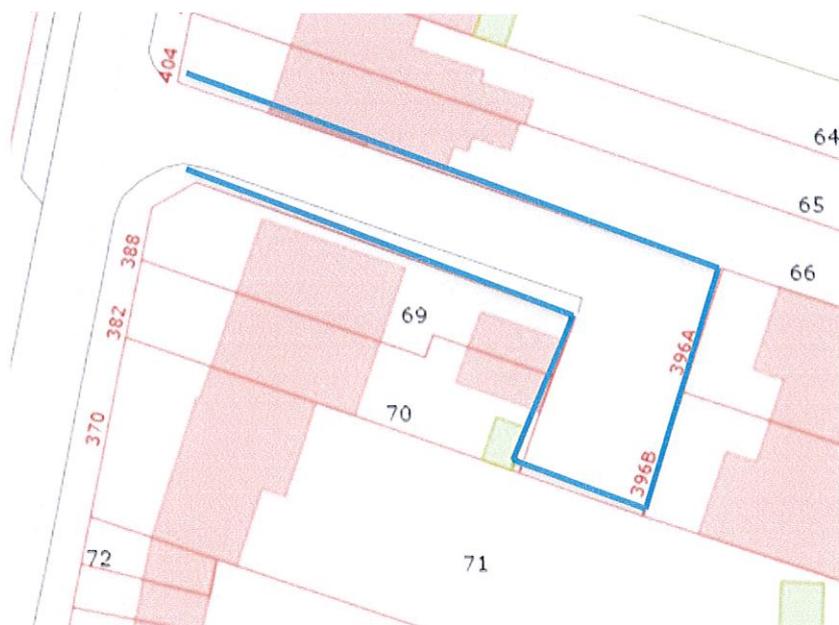
L'impasse sise au 396 rue Salvador Allende à CYSOING a été créée pour un usage exclusif de desserte de 4 lots construits rue Salvador Allende : lots 396A et 396B en accès direct et lots 382 et 388 par les fonds de jardins.

Or, en date du 1^{er} septembre 2021, l'ensemble des riverains de l'impasse a sollicité le Maire ainsi que son Conseil Municipal afin que leur soit rétrocédée cette impasse qui mène à leurs maisons et garages.

2 – Objet et enjeux de l'enquête

Le Maire de la commune de CYSOING précise que cette impasse, qui fait partie du domaine public routier, ne revêt aucun intérêt particulier pour la commune et qu'il n'est, par voie de conséquence, pas hostile au principe de rétrocession.

Afin de régulariser la situation de la voirie et considérant la domanialité publique, la municipalité a décidé, lors du conseil municipal du 29 septembre 2021 par délibération 2021/075 de mettre en œuvre la procédure de rétrocession. Il est donc impératif de prévoir une procédure d'enquête publique de déclassement.



Impasse 396 rue Salvador Allende

3 – Organisation de l'enquête

➤ **Constitution du dossier d'enquête**

Le dossier mis à disposition du public, pour lui permettre de comprendre et apprécier les enjeux du projet, comprend :

- a) la délibération 2021/075 du conseil Municipal de mise à l'enquête,
- b) un arrêté 82/22 de nomination du Commissaire-Enquêteur,
- c) un arrêté 124/22 prescrivant enquête publique en vue du déclassement de voirie publique dans le domaine privé,
- d) une notice explicative,
- e) un plan de situation,
- f) un registre d'enquête publique.

➤ **Déroulement de l'enquête**

- **Période de l'enquête**

Du lundi 07 mars 2022 au mardi 22 mars 2022.

- **Affichage légal en Mairie de CYSOING**

- *Contrôle de l'affichage effectué par le Commissaire enquêteur, le jeudi 24 février 2022*

- **Affichage complémentaire à l'initiative de la commune de CYSOING**

- *Mairie annexe, rue du général Leclerc, QUENNAUMONT*
- *Ecole Yann Arthus Bertrand, rue Salvador Allende*
- *Ecole Saint Exupéry rue du général de Gaulle*
- *Salle de sport Penny Brookes, rue Salvador Allende*
- *Salle Pierre de Coubertin, rue Salvador Allende/route de Gruson*
- *Salle de sport Paul Delescluse, rue Salvador Allende*
- *Salle des Fêtes, rue Salvador Allende*
- *Espace Intergénérationnel, rue Salvador Allende*

- *Contrôle de l'affichage effectué par le Commissaire enquêteur, mercredi 9 mars 2022*

- **Affichage légal sur la zone concernée**

L'information sur la zone a été réalisée à l'entrée de l'Impasse, au niveau du n° 396 rue Salvador Allende.

- *Contrôle de l'affichage effectué par le Commissaire enquêteur, le jeudi 24 février 2022*

- Annonces légales :

- 1^{ère} publication (avant démarrage de l'enquête)
La Voix du Nord, édition du vendredi 18 février 2022
La gazette du Nord Pas de Calais, n° 9079, édition du 12 au 18 février 2022
- 2^{ème} publication (après démarrage de l'enquête)
La Voix du Nord, édition du vendredi 11 mars 2022
La gazette du Nord Pas de Calais, n° 9082, édition du 05 au 11 mars 2022

- Ouverture de l'enquête publique :

Le registre d'enquête a été coté et paraphé par moi, commissaire-enquêteur, le lundi 07 mars 2022, jour de l'ouverture de l'enquête.

- Dates et horaires des permanences du commissaire enquêteur

Trois permanences ont été organisées en Mairie.

Date	Horaire
Lundi 07 mars 2022	9h00 à 12h00
Samedi 12 mars 2022	8h30 à 11h30
Mardi 22 mars 2022	14h00 à 17h00

- Lieux et horaires de consultation des dossiers d'enquête

Les dossiers d'enquête ont été consultables en mairie de CYSOING, du lundi 07 mars 2022 au mardi 22 mars 2022, aux jours et heures normaux d'ouverture de la mairie.

Jour	Matin	Après-midi
Lundi, Mardi, Vendredi	9h00 / 12h00	14h00 / 17h00
Mercredi	8h30 / 12h00	
Jeudi		14h00 / 18h00
samedi	8h30 / 12h00	

- Dématérialisation de l'enquête publique

Pendant toute la durée de l'enquête, le public a pu prendre connaissance du projet par voie électronique à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2935>

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme, le public pouvait formuler ses observations par voie électronique :

enquete-publique-2935@registre-dematerialise.fr

- Clôture de l'enquête publique :

A la clôture de l'enquête, le mardi 22 mars 2022, à 17 h00, le registre d'enquête, ainsi que toutes pièces jointes, ont été clos et signés, par le commissaire enquêteur.

4 - Observations au cours de l'enquête

- observations du public

Lors de l'enquête publique, réalisée du lundi 07 mars au mardi 22 mars 2022, sur le projet de déclassement du Domaine Public de l'impasse sise 396 rue Salvador Allende à Cysoing, le public s'est peu manifesté.

Etat du registre

- Visites sans commentaire..... : 3
- Annotation manuscrite.....: 0
- Courrier : 1
- Note sur dossier dématérialisé. : 1

❖ Visites sans commentaire, le samedi 12 mars 2022

Les visiteurs, tous directement concernés par le projet souhaitaient simplement s'entretenir avec le Commissaire enquêteur :

- Mr et Mme HENRY, demeurant 396 A rue Salvador Allende
- Madame DEPELCHIN, demeurant 396 B rue Salvador Allende
- Monsieur FAREZ, demeurant 388 rue Salvador Allende

❖ Annotations manuscrites

Aucune annotation durant la période d'enquête

❖ Courrier adressé au Commissaire enquêteur

Le courrier adressé au Commissaire enquêteur, en date du 20 mars, reçu en Mairie de CYSOING en date du 01 mars, a pour origine un **collectif** composé de :

- Quatre riverains directement intéressés par l'opération de déclassement :
Madame HENRY et Monsieur POLEZ-HENRY – 396A rue Salvador Allende
Madame et Monsieur DEPELCHIN – 396 B rue Salvador Allende
Madame et Monsieur FAREZ – 388 rue Salvador Allende
Madame CRETON – 382 rue Salvador Allende

- Un riverain indirect :
Madame et Monsieur PAIS – 404 rue Salvador Allende

❖ Question adressée via le dossier dématérialisé

Une seule observation déposée le samedi 19 mars 2022 par :
Monsieur Olivier RAVAUT – 370 rue Salvador Allende
A noter que Monsieur RAVAUT est riverain indirect

5 - Questions au pétitionnaire

Questions du public.

👉 Question 1 : Monsieur Olivier RAVAUT, par voie dématérialisée

Monsieur RAVAUT est propriétaire d'une parcelle jouxtant les limites séparatives de l'impasse concernée par l'enquête.

Il dispose, actuellement d'un accès sur ladite impasse et souhaite connaître les modalités de maintien de son droit d'usage si le déclassement du domaine public vers le domaine privé est acté ?

👉 Question 2 : Le collectif, par courrier

Quels seront les coûts et les obligations laissés à la charge des quatre copropriétaires concernés ?

👉 Question 3 : Le collectif, par courrier

Si la Mairie nous cède l'impasse pour 1 € symbolique, comme mentionné par Monsieur le Maire, quelles seraient les conséquences financières et les obligations et responsabilités légales nous incombant ?

👉 Question 4 : Le collectif, par courrier

Quels sont les frais d'acquisition et cession à prendre en compte (frais de Notaire, frais d'enquête, frais de bornage ou autres) ?

Serait-il possible de disposer d'un récapitulatif de l'ensemble des charges de cession nous incombant ?

👉 Question 5 : Le collectif, par courrier

Quels sont les droits de la copropriété vis-à-vis de constructions mitoyennes, par exemple, hauteur des murs ?

👉 Question 6 : Le collectif, par courrier

Cette privatisation impactera-t-elle le P.L.U. actuellement en vigueur pour les habitations de l'impasse ?

👉 Question 7 : Le collectif, par courrier

Concernant les installations électriques, les canalisations gaz, les égouts, les câblages Télécom, vous nous avez assuré que cela restait à la charge des « opérateurs ».

Pouvez-vous confirmer ?

👉 Question 8 : Le collectif, par courrier

Précisément concernant les égouts, comment cela se passera-t-il s'ils sont bouchés ?

👉 Question 9 : Le collectif, par courrier

Est-il possible de laisser les 5 premiers mètres de l'impasse en usage public afin de laisser la possibilité aux véhicules de manœuvrer ou faire demi-tour ?

👉 Question 10 : Le collectif, par courrier

Quels seront les changements au niveau des impôts fonciers et des frais de gestion ?

👉 Question 11 : Le collectif, par courrier

*Quelles sont les possibilités autorisées par la Mairie pour fermer l'impasse (du type barrière ou portail) ?
Existe-t-il des contraintes liées au P.L.U. ?
Faut-il en faire la demande sous forme de permis de construire ?*

👉 Question 12 : Le collectif, par courrier

Lorsque l'impasse sera privatisée, quel sera son statut juridique ?

6 - Procès verbal et mémoire

Conformément aux règles pour les enquêtes publiques, ce procès verbal notifiant le déroulement de l'enquête et les remarques formulées a été remis et commenté à Madame Yannick DERDA, Responsable Urbanisme de la commune de CYSOING, le samedi 26 mars 2022, donc dans le délai réglementaire de huit jours, à partir de la date de clôture de l'enquête.

Monsieur Benjamin DUMORTIER, Maire de la commune de CYSOING, dispose d'un délai de 15 jours pour me répondre, soit au plus tard, le 10 avril 2022

Fait à Lys lez Lannoy, le 25 mars 2022

Le commissaire enquêteur

Georges ROOS

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 059-215901687-20220629-2022_049-DE

Annexe 8

Mémoire du Maître d'Ouvrage

DEPARTEMENT du NORD

ARRONDISSEMENT de LILLE



COMMUNE de CYSOING
Arrêté Municipal n° 124/22



ENQUETE PUBLIQUE

Déclassement du Domaine Public Communal
Impasse 396 rue Salvador Allende

Enquête ouverte au public
Du lundi 07 mars 2022
Au mardi 22 mars 2022



Mémoire



Commissaire enquêteur

Georges ROOS

Déclassement du Domaine Public de l'impasse 396 rue Salvador Allende Commune de CYSOING

Questions au pétitionnaire

Questions du public.

👉 Question 1 : Monsieur Olivier RAVAUT, par voie dématérialisée

Monsieur RAVAUT est propriétaire d'une parcelle jouxtant les limites séparatives de l'impasse concernée par l'enquête.

Il dispose, actuellement d'un accès sur ladite impasse et souhaite connaître les modalités de maintien de son droit d'usage si le déclassement du domaine public vers le domaine privé est acté ?

Réponse de la commune : L'ensemble sera transféré aux colotis, il conviendra de ce rapprocher de ces derniers pour faire valoir un droit d'usage consenti, voire une servitude de passage qui serait à établir.

👉 Question 2 : Le collectif, par courrier

Quels seront les coûts et les obligations laissés à la charge des quatre copropriétaires concernés ?

Réponse de la commune : L'ensemble des coûts y compris ceux de l'enquête publique, (affichages, publicités, commissaire enquêteur, dossier)

👉 Question 3 : Le collectif, par courrier

Si la Mairie nous cède l'impasse pour 1 € symbolique, comme mentionné par Monsieur le Maire, quelles seraient les conséquences financières et les obligations et responsabilités légales nous incombant ?

Réponse de la commune : La voirie deviendrait privée, de ce fait l'ensemble des obligations et responsabilités seraient transféré aux copropriétaires

👉 Question 4 : Le collectif, par courrier

Quels sont les frais d'acquisition et cession à prendre en compte (frais de Notaire, frais d'enquête, frais de bornage ou autres) ?

Serait-il possible de disposer d'un récapitulatif de l'ensemble des charges de cession nous incombant ?

Réponse de la commune : L'ensemble des coûts y compris ceux de l'enquête publique, (affichages, publicités, commissaire enquêteur, dossier)

👉 Question 5 : Le collectif, par courrier

Quels sont les droits de la copropriété vis-à-vis de constructions mitoyennes, par exemple, hauteur des murs ?

Réponse de la commune : les droits et obligations restent ceux du PLU de la commune

👉 Question 6 : Le collectif, par courrier

Cette privatisation impactera-t-elle le P.L.U. actuellement en vigueur pour les habitations de l'impasse ?

Réponse de la commune : Le PLU actuel reste applicable

👉 Question 7 : Le collectif, par courrier

*Concernant les installations électriques, les canalisations gaz, les égouts, les câblages Télécom, vous nous avez assuré que cela restait à la charge des « opérateurs ».
Pouvez-vous confirmer ?*

Réponse de la commune : la mise en place des servitudes sera à prévoir dans l'acte notarié

👉 Question 8 : Le collectif, par courrier

Précisément concernant les égouts, comment cela se passera-t-il s'ils sont bouchés ?

Réponse de la commune : Il appartiendra aux co-propriétaires d'en informer les services compétents

👉 Question 9 : Le collectif, par courrier

Est-il possible de laisser les 5 premiers mètres de l'impasse en usage public afin de laisser la possibilité aux véhicules de manœuvrer ou faire demi-tour ?

Réponse de la commune : Non, l'enquête publique concerne l'intégralité de la voirie

👉 Question 10 : Le collectif, par courrier

Quels seront les changements au niveau des impôts fonciers et des frais de gestion ?

Réponse de la commune : Le foncier sera transféré dans la propriété des colotis de ce fait, il y aura une imposition au titre des taxes foncières

👉 Question 11 : Le collectif, par courrier

Quelles sont les possibilités autorisées par la Mairie pour fermer l'impasse (du type barrière ou portail) ?

Existe-t-il des contraintes liées au P.L.U. ?

Faut-il en faire la demande sous forme de permis de construire ?

Réponse de la commune : voir le règlement du PLU pour pose d'un portail

👉 Question 12 : Le collectif, par courrier

Lorsque l'impasse sera privatisée, quel sera son statut juridique ?

Réponse de la commune : statut privé

